

AFFAIRE N° 32. - Acquisition par la COMMUNE de SAINT-DENIS, d'une parcelle de terrain de 80 m2 environ, située ruelle Tadar Saint-Denis, appartenant à M. MINATCHY Pernal.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous rappelle qu'en 1964, la Commune a fait l'acquisition d'un terrain appartenant à M. André BLAY, situé boulevard Lancastel, en vue de la construction d'un parking.

Après étude des lieux et pour permettre la réalisation de ce projet, il s'avère nécessaire de prévoir une sortie sur la ruelle Tadar afin de faciliter la circulation sur ce parking.

J'ai donc pris contact avec M. MINATCHY Pernal, propriétaire du terrain voisin qui a accepté, par lettre en date du 11 septembre 1968, de céder à la Commune une parcelle de terrain d'une superficie de 80 m2 environ, cadastrés sous le n° 187, de la Section A. H., au prix de 600 000 Frs CFA.

Cette parcelle est bornée :

- au Nord : par le surplus du terrain restant appartenir au vendeur ;
- au Sud : par M. CAZANOVE Ulysse ;
- à l'Est : par la ruelle Tadar ;
- et à l'Ouest : par le terrain communal précité, acquis de M. André BLAY.

Ce prix m'ayant paru quelque peu élevé, j'ai demandé à M. MINATCHY Pernal de me communiquer toutes justifications utiles sur son prix de revient.

M. MINATCHY m'a donc fourni une copie de l'acte d'acquisition passé en l'étude de Maître Gabriel GERARD, Notaire à SAINT-DENIS, enregistré le 5 Juin 1964, faisant ressortir un prix d'achat de 400 000 Frs.

Par ailleurs, M. MINATCHY Pernal n'ayant pu construire sur cette parcelle de terrain dans le délai de quatre ans qui lui avait été imparti, a été condamné au paiement d'une indemnité de non-emploi de 80 560 Frs, ce qui fait que ce terrain lui revient, en réalité, à 480 000 Frs - arrondi à 500 000 Frs.

Compte tenu de la plus-value des terrains en ville de Saint-Denis depuis 1964, je pense que l'augmentation de 20 % demandée est acceptable.

Les crédits nécessaires seraient prévus au Budget Primitif de 1969, au Chapitre 901, Article 210.

LE MAIRE. - Je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Adopté à l'unanimité.

Direction des Affaires Financières

3^{ème} Bureau

Vu et Approuvé

Saint-Denis, le 11 février 1969

P/le Préfet et par délégation

Le Secrétaire Général pour

les Affaires Economiques

Signé : Ph. Loiseau.

Pour copie conforme
St. Denis, le 11 février 1969

Pour le Préfet

Le Directeur des Affaires Financières

Signé : C. Vergereau.